AR Prefecture

063-216303099-20250308-20250308_07-DE Regu le 11/03/2025

République Française - Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 08 mars à 09 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (7): Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Yvan CARRET, Mireille

CARRET, Sandrine HAUTEVILLE

Absents (3): Frédéric CHAZELLE, Thibault CALMARD, Gérard ROURE Procuration (1): Gérard ROURE a donné pouvoir à Danièle HORTALA

Nombre de votants : 8

Secrétaire de séance : Yohann CARRET Date convocation : 27/02/2025

13 ▶ SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créées par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

De plus, il appartient à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits sur listes d'aptitude.

Vu le tableau des emplois modifié par délibération en date du 11 octobre 2024

Monsieur le Maire propose à l'assemblée lLa suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (26 h/semaine) suite à l'avancement de grade de l'agent concerné (la création du poste correspondant a été actée par délibération en date du 11 octobre 2024).

A savoir que cette suppression de poste a été soumise à l'avis préalable du Comité Social territorial qui a émis un avis favorable le 14 janvier 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

→ accepte la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (26 h/semaine) à compter du 08 mars 2025

→ valide le tableau des emplois suivants :

FILIERE	Grade	Effectif	Horaires	Statut	Poste
ADMINISTRATIVE	Rédacteur	1	26 / 35	Titulaire	Permanent
TECHNIQUE	Adjoint Technique	1	30,5 / 35	Titulaire	Permanent
	Adjoint Technique	1	35 / 35	Titulaire	Permanent
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	16,5 / 35	Contractuel de droit public	Permanent
	Adjoint Technique	1	17,5 / 35	Contractuel de droit public	Permanent

AR Prefecture

063-216303099-20250308-20250308_07-DE Reçu le 11/03/2025

→ demande à ce que M. Le Maire inscrive les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget, chapitre 012 ;

← charge M. Le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Secrétaire de Séance Yohann CARRET Le Maire, Michel ROCHE

arre